



# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

- 4.2. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMO) – ratifier la formation – Loi sur l'accès aux documents des organismes publics sur la pratique ;
5. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006 ;
6. Dépôt semestriel de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2013 – comparatif annuel ;
7. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois d'avril 2013 ;
8. Rapports du responsable des travaux publics et de l'officier municipal ;
  - 8.1. Rapport sur l'entretien d'hiver;
  - 8.2. Rapport mensuel sur les permis;
9. Bâtiments municipaux ;
  - 9.1. Autorisation à procéder au changement des vitres du Centre communautaire;
  - 9.2. Autorisation de réparer les briques du Centre communautaire ;
  - 9.3. Autorisation d'installer une salle de bain pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'une rampe d'accès au Chalet des Loisirs ;
10. Chemins d'hiver
  - 10.1. Autorisation de paiement – déneigement des chemins municipaux – retenue et clause d'indexation sur l'essence ;
  - 10.2. Autorisation d'appel d'offres – déneigement des chemins d'hiver ;
11. Validation des passages
  - 11.1. Club 3 et 4 roues de l'Estrie – validation des passages de véhicules hors routes pour l'année 2013-2014 ;
  - 11.2. Club de motoneiges - validation des passages de véhicules hors routes pour l'année 2013-2014;
12. Ponceaux
  - 12.1. Autorisation de réparer les ponceaux rue des Bouleaux et rue des Pins ;
  - 12.2. Réfection du ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincelette - acceptation provisoire des travaux;
  - 12.3. Réfection du ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincelette - autorisation de paiement ;
13. Comité consultatif d'urbanisme;
  - 13.1. Nomination d'un membre remplaçant au Comité consultatif d'urbanisme ;
  - 13.2. Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 25 avril 2013
  - 13.3. Demande PIIA no DPADL130037 – 103 rue Principale, construction d'un cabanon ;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

- 13.4. Demande PIIA no DPADL130050 – 311 rue Principale, construction d'un cabanon ;
- 13.5. Demande PIIA no DPREL130056 – 41 rue Principale, changement du revêtement extérieur;
- 13.6. Demande PIIA no DPREL130063 – 281 rue Principale, changement des fenêtres;
- 13.7. Demande PIIA no DPCOL130062 – 104 rue Ostiguy, construction d'une résidence isolée avec garage attaché;
14. Tous sujets concernant l'urbanisme :
  - 14.1. Retiré ;
  - 14.2. Entente à intervenir entre Monsieur Christian Deslandes et la Municipalité
15. Avis de motion
  - 15.1. Cours d'eau Fernand-Taylor – règlement prévoyant le financement au moyen d'un mode de tarification, de la quote-part payable à la MRC de La Haute-Yamaska ;
  - 15.2. Cours d'eau Lachapelle, branche 5 – règlement prévoyant le financement au moyen d'un mode de tarification, de la quote-part payable à la MRC de La Haute-Yamaska ;
  - 15.3. Service incendie – mise en place d'un règlement concernant les interventions du service ;
16. Fédération québécoise des Municipalités (FQM) – appel à la mobilisation – loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013 ;
17. Ratifier offre de services - Service Conseil en Urbanisme (SCU) – amendements aux règlements d'urbanisme ;
18. Ministère des Transports du Québec
  - 18.1. Entente – acquisition des lots 4 281760, 4 281 752 et 4 031 206 ;
  - 18.2. Entente à intervenir concernant le réaménagement de l'intersection de la route 137, de la rue Principale et du 3<sup>e</sup> rang Ouest ;
  - 18.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de compte 2012 ;
  - 18.4. Demande au Ministère des Transports d'enlever la clôture le long de la route 137 Sud;
19. Ratifier offre de services - Sylvestre Leblond & Associés – évaluation du lot 3 556 385 – propriétaire Isabelle Duhamel;
20. Loisirs Ste-Cécile inc. – ratifier la demande d'autorisation de permis de boisson pour l'activité du 8 juin 2013 ;
21. Tournoi de balle du Camping Oasis – autorisation d'un permis de boisson pour vendre;
22. Fête de la Saint Jean Baptiste – contrat à intervenir avec Royal Pyrotechnie Inc., Camping Oasis et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton concernant le déploiement du feu d'artifice - autorisation de paiement et de signature

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

23. MRC de La Haute-Yamaska
  - 23.1. MRC de La Haute-Yamaska – entretien et nettoyage cours d'eau Dion – mode de répartition et mandat du calcul du bassin versant ;
  - 23.2. Adhésion au projet de schéma de couverture de risques de remplacement en sécurité incendie de la MRC de La Haute-Yamaska et adoption du plan local de mise en œuvre de remplacement de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton ;
  - 23.3. Représentation au tournoi de golf – Échec au crime ;
24. Camp de jour
  - 24.1. Embauche du personnel du camp de jour;
  - 24.2. Formation pour le personnel affecté au camp de jour ;
25. Premiers répondants
  - 25.1. Ratifier l'achat de l'habillement pour les premiers répondants ;
  - 25.2. Ratifier l'embauche et la formation de Yannick Therrien à titre de premier répondant ;
  - 25.3. Entente relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les premiers répondants - autorisation de signature le maire et la directrice générale ;
26. Modalités de travail de la directrice générale ;
27. Municipalité de Saint-Dominique – demande de rencontre relativement à l'entretien du rang Deslandes ;
28. Lignes téléphoniques – changement de fournisseur ;
29. **Affaires nouvelles**

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

30. Levée ou ajournement de la séance.

**13-05-127**

## **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AINSI QUE DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012**

---

Soumis : Monsieur Lavallière, comptable agréé, représentant la firme de vérification Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., dépose le rapport de vérification ainsi que le rapport financier pour l'année 2012.

Le vérificateur externe, Monsieur Lavallière, passe en revue les états financiers vérifiés pour l'exercice fiscal 2012 et en donne les explications d'usage.

Après explications et réponses aux questions de l'assemblée.

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter le rapport du vérificateur ainsi que le rapport financier pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2012, tels que présentés.

Autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer ledit rapport au Ministère des Affaires municipales et Régions;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

## **13-05-128**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2013, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE**

---

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mars 2013, de la séance ordinaire du 2 avril 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 27 mars 2013 et du 2 avril 2013 soient adoptés, comme soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013**

---

Le conseil prend connaissance du procès-verbal de correction tel qu'inscrit à la note numéro 323-2013.

À la page 4111 du livre des délibérations, la résolution numéro 13-04-122, « MRC des Maskoutains – appel de projets du fonds de développement régional (FDR) de la CRÉ Montérégie Est – soutien aux comités de bassin versant » est modifié comme suit :

En remplaçant dans le dernier paragraphe « OBV Yamaska » par « MRC des Maskoutains ».

## **13-05-129**

### **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (COMBEQ) – AUTORISATION DE FORMATION – SAVOIR COMPOSER AVEC LES SITUATIONS ET LES CLIENTÈLES DIFFICILES**

---

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des infrastructures municipales, Monsieur Luc Ménard, à participer à la formation « Savoir composer avec les situations et les clientèles difficiles » dispensée par la COMBEQ.

Que les frais d'inscription d'une somme de 436,91 \$, incluant les taxes, soient acquittés et les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.320.00.310 « Frais de déplacement » et 02.320.00.454 « Service de formation ».

## **13-05-130**

### **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) – RATIFIER LA FORMATION – LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS SUR LA PRATIQUE**

---

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à participer à la formation « Loi sur l'accès aux documents des organismes publics sur la pratique » dispensée par la ADMQ.

Que les frais d'inscription d'une somme de 436,91 \$, incluant les taxes, soient acquittés et les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.130.00.310 « Frais de déplacement » et 02.130.00.454 « Service de formation ».

## **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006**

---

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2013.

## **DÉPÔT SEMESTRIEL DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2013 – COMPARATIF ANNUEL**

---

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton l'état comparatif des recettes et des dépenses au 30 avril 2013.

### **13-05-131**

#### **APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES**

---

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois d'avril 2013;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois d'avril 2013.

Approbaton des comptes pour une somme de 136 708,36 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1300170 à C1300239 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

### **13-05-132**

#### **RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport sur l'entretien des chemins d'hiver pour le mois d'avril 2013, comme soumis par le responsable des travaux publics :

Secteur 1	6,00 heures
Secteur 2	6,25 heures

ainsi que des permis émis par l'officier municipal durant le mois d'avril 2013, soit :

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Émission de permis :	35
Addition bâtiment	3
Agrandissement	2
Brûlage	15
Clôture et haies	1
Piscine	1
Rénovation	13

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport du responsable des travaux publics et du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 30 avril 2013 et que ce conseil approuve lesdits rapports tels que soumis.

## **13-05-133**

### **AUTORISATION À PROCÉDER AU CHANGEMENT DES VITRES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le changement des vitres au Centre communautaire et, pour ce faire, de procéder à l'achat du matériel auprès de la firme Aluminium Service inc., pour une somme de 2 022,13 \$, incluant les taxes applicables, tel que le prix présenté en date du 11 avril 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.20.522 « Entretien, réparation bâtiments et terrains ».

## **13-05-134**

### **AUTORISATION DE RÉPARER LES BRIQUES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

---

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la réparation du mur arrière au Centre communautaire et, pour ce faire, de retenir les services d'Émile Choinière, pour une somme de 2 441,12 \$, incluant les taxes applicables, tel que le prix présenté en date du 29 avril 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.20.522 « Entretien, réparation bâtiments et terrains ».

## **13-05-135**

### **AUTORISATION D'INSTALLER UNE SALLE DE BAIN POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AINSI QU'UNE RAMPE D'ACCÈS AU CHALET DES LOISIRS**

---

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la rénovation du Chalet des Loisirs afin d'installer une salle de bain pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'une rampe d'accès au chalet et, pour l'achat du matériel, une somme approximative de 4000,00 \$, incluant les taxes applicables, est alloué.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.90.522 « Entretien, réparation bâtiments et terrains ».

## **13-05-136**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX – RETENUE ET CLAUSE D'INDEXATION SUR L'ESSENCE**

---

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement de la retenue et l'ajustement de la clause d'indexation sur l'essence à l'Entreprise Allaire & Gince inc. relativement à l'ouverture des chemins d'hiver, soit :

Secteur 1	9 656,91 \$
Secteur 2	7 390,77 \$

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.330.00.443 « Contrat enlèvement de la neige ».

**13-05-137**

## **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT DES CHEMINS D'HIVER**

---

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres publiques pour l'ouverture des chemins d'hiver.

**13-05-138**

## **CLUB 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE – VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2013 – 2014**

---

Soumis : Correspondance de M. Bruce Ditcham, président du Club 3 et 4 Roues de l'Estrie, à l'effet de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire.

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et le Conseiller présents, de valider cinq passages de véhicules hors route sur notre territoire, soit :

1. Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
2. Route Boileau (Cohabitation sur approximativement 1,5 kilomètre)
3. 3<sup>e</sup> Rang Ouest (entre le numéro 304 et le numéro 350, traverse directe)
4. 1<sup>er</sup> Rang Ouest (entre le numéro 130 et le numéro 250, 180 mètres sur la voie publique)
5. Rue Lachapelle est retiré des passages

La route 137 Sud étant, sous la juridiction du Ministère des Transports, demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

**13-05-139**

## **CLUB DE MOTONEIGES – VALIDATION DES PASSAGES DE VÉHICULES HORS ROUTES POUR L'ANNÉE 2013-2014**

---

Soumis : Plan à l'effet de valider les passages de véhicules hors route sur notre territoire.

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et le Conseiller présents, de valider huit passages de véhicules hors route sur notre territoire, soit :



# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

1. Rang Boileau (100 mètres sur la voie publique)
2. Route Boileau (à partir de l'intersection de la route 137 cohabitation sur 100 mètres)
3. 3<sup>e</sup> Rang Ouest (près du numéro 141, cohabitation jusqu'à la route 137, cohabitation sur 690 mètres)
4. 3<sup>e</sup> Rang Ouest (à l'Est du 461, traverse directe)
5. 1<sup>er</sup> Rang Ouest (face au 685, conjoint sur 150 mètres)
6. 1<sup>er</sup> Rang Ouest (près du 933, traverse directe)
7. 5<sup>e</sup> Rang (près des Écuries Eureka)
8. Rue Lachapelle est retiré des passages.

La route 137 Sud étant, sous la juridiction du Ministère des Transports, demande devra leur être transmise afin d'obtenir l'autorisation de traverse pour cette route.

## 13-05-140

### **AUTORISATION DE RÉPARER LES PONCEAUX RUE DES BOULEAUX ET RUE DES PINS**

---

**CONSIDÉRANT** que le responsable des travaux publics et infrastructures municipales a procédé à une demande de prix afin de faire les ponceaux rue des Bouleaux et rue des Pins;

**CONSIDÉRANT** que cette demande de prix n'est pas un appel d'offres au sens du Code municipal;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu deux (2) prix, qui sont les suivants :

<b><u>Fournisseurs</u></b>	<b><u>Montant (taxes exclues)</u></b>
<b><u>Ponceau rue des Bouleaux</u></b>	
Pousse Vert Dany Allard inc.	4 260,00 \$
Transport & Excavation Ben-Benny inc.	6 297,00 \$
<b><u>Ponceau rue des Pins</u></b>	
Pousse Vert Dany Allard inc.	8 520,00 \$
Transport & Excavation Ben-Benny inc.	10 514,00 \$

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**D'autoriser** la réparation des ponceaux rue des Bouleaux et rue des Pins.

**De** retenir les services de la firme Pousse Vert Dany Allard inc., pour une somme de 4 260,00 \$, excluant les taxes applicables, pour la réfection du ponceau rue des Bouleaux, tel que le prix présenté dans la demande de prix numéro SCM 2013-019 en date du 25 avril 2013.

**De** retenir les services de la firme Pousse Vert Dany Allard inc., pour une somme de 8 520,00 \$, excluant les taxes applicables, pour la réfection du ponceau rue des Pins, tel que le prix présenté dans la demande de prix numéro SCM 2013-019 en date du 25 avril 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.320.00.516 « Loc. machineries, outillage et équipement ».

## 13-05-141

### **RÉFECTION DU PONCEAU SUR LE COURS D'EAU BERNIER-VINCELETTE – ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

---

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réfection du ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincellette effectués par l'entreprise Construction Choinière, division Sintra inc. ont été réalisés;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de l'acceptation des travaux par la firme Experts-conseils Consumaj inc.;

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, le certificat de réception provisoire des travaux de réfection du ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincellette réalisés par l'entreprise Construction Choinière, division Sintra inc..

Adoptée

## **13-05-142**

### **RÉFECTION DU PONCEAU SUR LE COURS D'EAU BERNIER-VINCELETTE – AUTORISATION DE PAIEMENT**

---

**CONSIDÉRANT** que la firme Experts-conseils Consumaj inc. recommande l'acceptation provisoire et le paiement des travaux réalisés jusqu'au 24 avril 2013, ainsi qu'une remise de retenue de 5 %;

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection sont terminés;

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1, à la firme Construction Choinière, Division Sintra inc., d'une somme de 52 628,76 \$, taxes incluses, incluant la libération de la retenue de 5 % pour les travaux de réfection du ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincellette;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, soit autorisée à signer le décompte progressif numéro 1 pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 72.320.10.721 « Investissement réseau routier ».

## **13-05-143**

### **NOMINATION D'UN MEMBRE REMPLAÇANT AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

---

**CONSIDÉRANT** la mise en place d'un règlement modificateur à la constitution des membres du Comité d'urbanisme prévoyant le remplacement lors d'absence motivée et prolongée;

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer Madame Gail Chauvette au sein du Comité consultatif d'urbanisme comme membre remplaçant lors d'absence motivée et prolongée.

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE DU 25 AVRIL 2013**

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2013.

## **13-05-144**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

## **DEMANDE PIIA NO DPADL130037 – 103 RUE PRINCIPALE, CONSTRUCTION D'UN CABANON**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'un cabanon, sise au 103, rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-04-018 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Jocelyn Lasnier afin de permettre la construction d'un cabanon, sis au 103, rue Principale.

**13-05-145**

## **DEMANDE PIIA NO DPADL130050 – 311 RUE PRINCIPALE, CONSTRUCTION D'UN CABANON**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'un cabanon, sise au 311, rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-04-019 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est en conséquence proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Manuel Gosselin afin de permettre la construction d'un cabanon, sise au 311, rue Principale.

**13-05-146**

## **DEMANDE PIIA NO DPREL130056 – 41 RUE PRINCIPALE, CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de changement du revêtement extérieur de la résidence, sise au 41, rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-04-020 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de rénover à Janick Denis afin de changer le revêtement extérieur de la résidence, sise au 41, rue Principale.

**13-05-147**

## **DEMANDE PIIA NO DPREL130063 – 281 RUE PRINCIPALE, CHANGEMENT DES FENÊTRES**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de changement des fenêtres de la résidence, sise au 281, rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-04-022 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de rénover à Robert Desormeaux afin de changer les fenêtres de la résidence, sise au 281, rue Principale.

**13-05-148**

## **DEMANDE PIIA NO DPCOL130062 – 104 RUE OSTIGUY, CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ISOLÉE AVEC GARAGE ATTACHÉ**

---

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'une résidence avec garage isolé, sise au 104, rue Ostiguy est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-04-021 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande à la condition qu'un lampadaire soit installé;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Michèle Laprade et Dominique Turcot afin de construire une résidence avec garage attaché, sise au 104, rue Ostiguy.

**13-05-149**

## **ENTENTE À INTERVENIR ENTRE MONSIEUR CHRISTIAN DESLANDES ET LA MUNICIPALITÉ**

---

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le maire, Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir avec Monsieur Christian Deslandes concernant l'agencement des toits du garage situé au 28, route 137 Nord.

Adoptée

## **AVIS DE MOTION – COURS D'EAU FERNAND-TAYLOR – RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE FINANCEMENT AU MOYEN D'UN MODE DE TARIFICATION, DE LA QUOTE-PART PAYABLE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

---

Avis de motion est donné par la Conseillère Jacqueline L. Meunier, que lors d'une séance ultérieure du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « Règlement prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification, de la quote-part payable à la MRC de La Haute-Yamaska pour les travaux réalisés dans le cours d'eau Fernand-Taylor » sera présenté pour adoption.

Ce règlement prévoit les modalités de tarification de tous les immeubles situés dans le bassin de drainage du cours d'eau Fernand Taylor.

## **AVIS DE MOTION – COURS D'EAU LACHAPELLE, BRANCHE 5 – RÈGLEMENT PRÉVOYANT LE FINANCEMENT AU MOYEN D'UN MODE DE TARIFICATION, DE LA QUOTE-PART PAYABLE À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

---

Avis de motion est donné par le Conseiller Claude Lussier, que lors d'une séance ultérieure du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « Règlement prévoyant le financement, au moyen d'un mode de tarification, de la quote-part payable à la MRC de La Haute-Yamaska pour les travaux réalisés dans le cours d'eau Lachapelle, branche 5 » sera présenté pour adoption.

Ce règlement prévoit les modalités de tarification de tous les immeubles situés dans le bassin de drainage de la Branche 5 du cours d'eau Lachapelle.

## **AVIS DE MOTION – SERVICE INCENDIE – MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES INTERVENTIONS DU SERVICE**

---

Avis de motion est donné par le Conseiller Richard Pigeon, que lors d'une séance ultérieure du conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé : « Règlement concernant les interventions du service municipal de sécurité incendie ainsi que la prévention des incendies » sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objectif d'établir des normes minimales afin de prévenir les pertes de vies humaines et les dommages matériels occasionnés par les incendies.

**13-05-150**

## **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – APPEL À LA MOBILISATION – LOI-CADRE SUR LA DÉCENTRALISATION AU PRINTEMPS 2013**

---

**ATTENDU** que plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU** que la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU** que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU** que l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU** que l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU** que plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU** que l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU** que les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU** que la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU** qu'en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU** que le momentum politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013;

**DE CONFIRMER** dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

**D'ACHEMINER** copie de la présente résolution à la première ministre, Madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

## **13-05-151**

### **RATIFIER OFFRE DE SERVICES – SERVICE-CONSEIL EN URBANISME (SCU) – AMENDEMENTS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

---

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier le mandat de Service-conseil en urbanisme (SCU), d'une somme de 1 750,00 \$, plus les frais de déplacement et les taxes applicables concernant les amendements aux règlements d'urbanisme.

La participation de la firme SCU à la consultation publique demeure optionnelle. Au besoin, les honoraires professionnels s'ajouteront au mandat, comme soumis dans l'offre de service du 25 avril 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles au poste budgétaire 02.610.00.411 « Services professionnels & techniques ».

## **13-05-152**

### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – ENTENTE – ACQUISITION DES LOTS 4 281 760, 4 281 752 ET 4 031 206, DU CADASTRE DU QUÉBEC**

---

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente à intervenir entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relativement à l'acquisition de gré à gré des lots 4 281 760, 4 281 752 et 4 031 206 du cadastre du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

## **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal accepte les termes du projet d'entente;

Que le maire, Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, l'entente relative à l'acquisition gré à gré des lots 4 281 760, 4 281 752 et 4 031 206 du cadastre du Québec.

### **13-05-153**

#### **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – ENTENTE À INTERVENIR CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 137, DE LA RUE PRINCIPALE ET DU 3E RANG OUEST**

---

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin, à signer le protocole d'entente numéro 200944, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, concernant le réaménagement de l'intersection de la route 137 de la rue Principale et du 3<sup>e</sup> rang Ouest.

### **13-05-154**

#### **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTE 2012**

---

**ATTENDU** que le Ministère des Transports a versé une compensation de 68 534,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

**ATTENDU** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU** que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**ATTENDU** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à la séance du 6 mai 2013.

### **13-05-155**

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS D'ENLEVER LA CLÔTURE LE LONG DE LA ROUTE 137 SUD**

---



# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réaménagement de l'intersection de la route 137 sont terminés et que les lots 4 281 752 et 4 031 206 sont assujettis à une servitude de non-accès;

**CONSIDÉRANT** que la clôture est un obstacle pour l'entretien et les opérations de débroussaillage aux abords de la dite clôture.

**CONSIDÉRANT** que les lots adjacents sont présentement vacants et que les mauvaises herbes (tel que l'herbe à poux, la berce de Caucase, etc.) sont susceptibles de prendre racine à travers le carrelage de cette clôture et de causer préjudices à la santé.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de demander au Ministère des Transports d'enlever la clôture le long de la route 137 Sud.

**13-05-156**

**RATIFIER OFFRE DE SERVICES – SYLVESTRE LEBLOND & ASSOCIÉS – ÉVALUATION DU LOT 3 556 385 – PROPRIÉTAIRE ISABELLE DUHAMEL**

---

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier le mandat de la firme Sylvestre Leblond & associés, d'une somme de 2 000,00 \$, excluant les taxes applicables.

Le mandat consiste à estimer la valeur marchande de ce terrain pour l'utilisation d'une partie du terrain par un CPE (usage institutionnel ou commercial) et le résidu du terrain selon un usage résidentiel, comme soumis dans l'offre de service du 25 avril 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.610.00.411 « Services professionnels & techniques ».

**13-05-157**

**LOISIRS STE-CÉCILE INC. – RATIFIER LA DEMANDE D'AUTORISATION DE PERMIS DE BOISSON POUR L'ACTIVITÉ DU 8 JUIN 2013**

---

Soumis : Demande des administrateurs des Loisirs Ste-Cécile inc.. Évènement : party d'été (vente de garage), samedi 8 juin 2013.

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier la correspondance du 15 avril dernier signifiant à la Régie des alcools, des courses et des jeux que le Conseil municipal n'a pas objection à la vente d'alcool lors d'une journée d'activités récréatives, avec consommation de boissons alcooliques, qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, le samedi 8 juin 2013 et qui sera reporté en cas de pluie au dimanche 9 juin 2013.

Les organisateurs de cette journée sont Les Loisirs Ste-Cécile inc., et c'est à eux que reviennent toutes les responsabilités lors de cet évènement.

**13-05-158**

**TOURNOI DE BALLE DU CAMPING OASIS – AUTORISATION D'UN PERMIS DE BOISSON POUR VENDRE**

---

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Soumis : Demande de Monsieur L'Héroult, responsable du tournoi de balle du Camping Oasis. Événement : tournoi de balle les 2, 3 et 4 août 2013.

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de signifier à Monsieur L'Héroult, représentant du tournoi de balle du Camping Oasis, que le Conseil municipal n'a pas objection à la vente d'alcool lors du tournoi de balle qui se déroulera sur le terrain des loisirs au 259, rue Principale, du 2 août au 4 août 2013 inclusivement.

Le responsable de ce tournoi est Monsieur L'Héroult, représentant du Camping Oasis et c'est à lui que reviennent toutes les responsabilités lors de ces trois journées d'activités sportives.

## **13-05-159**

### **FÊTE DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE – CONTRAT À INTERVENIR AVEC ROYAL PYROTECHNIE INC., CAMPING OASIS ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT DU FEU D'ARTIFICE – AUTORISATION DE PAIEMENT ET DE SIGNATURE**

---

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a la volonté d'agréments la vie de ses familles par des activités diversifiées et gratuites;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de participer financièrement pour une somme de mille (1 000,00 \$) dollars à la fête de la Saint-Jean-Baptiste, qui se tiendra le 22 juin 2013 au Camping Oasis.

Le coût de la dépense étant de 3 500 \$, la différence du montant sera comblée par des commanditaires.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Productions Royal Pyrotechnie inc. et Camping Oasis.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02-701-90-339 « Autre dépense ».

## **13-05-160**

### **MRC DE LA HAUTE-YAMASKA – ENTRETIEN ET NETTOYAGE COURS D'EAU DION – MODE DE RÉPARTITION ET MANDAT DU CALCUL DU BASSIN VERSANT**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC de La Haute-Yamaska a reçu une demande de Monsieur Marcel Bruneau pour l'entretien du cours d'eau Dion situé dans le secteur du Haut-de-la-Rivière Sud;

**CONSIDÉRANT** que selon la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau réguliers ou intermittents;

**CONSIDÉRANT** que la personne désignée à la MRC de La Haute-Yamaska pour la gestion des cours d'eau a constaté que le cours d'eau Dion situé dans le secteur du Haut-de-la-Rivière Sud nécessitait une intervention afin de rétablir l'écoulement normal du cours d'eau et qu'il a dûment complété l'analyse sommaire d'une demande d'intervention dans un cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE,**

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la Municipalité appuie la requête de Monsieur Marcel Bruneau, et

Demande à la MRC de La Haute-Yamaska d'intervenir dans ce dossier de la manière que lui confère la Loi;

Les coûts seront assumés par les propriétaires concernés au prorata de la superficie du bassin versant en vertu d'un règlement de tarification à adopter à la fin des travaux;

Ce conseil mandate la firme BMI Experts-conseils inc. afin d'établir un tableau des superficies de drainage détaillées qui sera requis aux fins de ce règlement.

**13-05-161**

## **ADHÉSION AU PROJET DE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE REMPLACEMENT EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET ADOPTION DU PLAN LOCAL DE MISE EN ŒUVRE DE REMPLACEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

Soumis : Projet de schéma de couverture de risques de remplacement en sécurité incendie, daté du 10 avril 2013 et adopté par la MRC de La Haute-Yamaska.

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) prévoit que les MRC doivent élaborer un schéma de couverture de risque incendie pour leur territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, version pour fins de consultation publique, a été adopté par la MRC de La Haute-Yamaska le 23 mai 2012;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adhéré à ce projet de schéma et a adopté le plan de mise en œuvre de la Municipalité par la résolution 12-06-157;

**CONSIDÉRANT** que le 6 juin 2012, la MRC de La Haute-Yamaska a adopté le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie, version pour fins d'approbation gouvernementale, et l'a soumis par la suite au ministère de la Sécurité publique pour approbation;

**CONSIDÉRANT** que, à la demande du ministère, le projet de schéma a fait l'objet de modifications pour harmoniser le contenu du schéma avec les orientations gouvernementales en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est maintenant appelée à adhérer à cette nouvelle version du projet de schéma de couverture de risques de remplacement et à adopter un nouveau plan de mise en œuvre de remplacement, conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Municipalité d'adopter et de respecter son plan local de mise en œuvre et ce, pour bénéficier de l'exonération de responsabilité prévue par la Loi à l'égard de tout préjudice qui peut résulter de son intervention lors d'un incendie, d'une situation d'urgence ou d'un sinistre pour lequel des mesures de secours obligatoires sont prévues au schéma et au plan local de mise en œuvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton :

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

1. confirme son adhésion au projet de schéma de couverture de risques de remplacement en sécurité incendie proposé par la MRC de La Haute-Yamaska, dans sa version datée du 10 avril 2013;
2. entérine le plan de mise en œuvre de remplacement qui lui est spécifique et qui est inclus audit projet de schéma de remplacement; et
3. s'engage à l'implanter selon les échéanciers et les ressources qui y sont prévues.

## **13-05-162**

### **REPRÉSENTATION AU TOURNOI DE GOLF – ÉCHEC AU CRIME**

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à payer la somme de cent dollars (100,00 \$), somme représentant la participation de Monsieur Richard Pigeon, au tournoi de golf Échec au Crime.

Que les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.110.00.310 « Frais de déplacement » et 02.110.00.312 « Congrès et délégation ».

## **13-05-163**

### **EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents,

Que le Conseil municipal de Sainte-Cécile-Milton retienne les services de Madame Andréanne Lussier, à titre de chef d'équipe du camp de jour, pour une période de 10 semaines débutant le 17 juin jusqu'au 23 août 2013 sur une base de 40 heures semaines;

Que le Conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Milton autorise l'engagement de Mesdames Arianne Lagacé, Michaëlla Bussière, Maude Fontaine et Monsieur Jimmy Fontaine à titre d'animatrice et animateur pour une période de 9 semaines débutant le 17 juin jusqu'au 16 août 2013 sur une base de 40 heures semaines;

Que le Conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Milton autorise l'engagement de Mesdames Laurie Lagacé et Clara Lagacé en soutien pour la saison 2013.

Que les salaires seront appliqués selon la structure salariale du camp de jour en vigueur.

## **13-05-164**

### **FORMATION POUR LE PERSONNEL AFFECTÉ AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et le Conseiller présents, d'autoriser le personnel du camp de jour à participer aux formations :

Animation perfectionnement dispensée par Loisir Sport Montérégie;

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

Que les frais d'inscription d'un montant de 210 \$ excluant les taxes applicables soient assumés par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

RCR/épipen dispensée par Réanimation Sauve-vie et organisée par le Camping Oasis ;

Que les frais d'inscription d'un montant de 70 \$ excluant les taxes applicables soient assumés par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton;

Que les frais de déplacement soient remboursés par la Municipalité selon la politique en vigueur.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.701.50.310 « Frais de déplacement » 02.701.50.454 « Service de formation ».

## **13-05-165**

### **RATIFIER L'ACHAT DE L'HABILLEMENT POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS**

---

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier l'achat de l'habillement, auprès de la firme Distributions Michel Fillion, pour une somme de 7 569,87 \$, incluant les taxes applicables, tel que le prix présenté en date du 28 février 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.230.00.650 « Vêtements, chaussures & accessoires ».

## **13-05-166**

### **RATIFIER L'EMBAUCHE ET LA FORMATION DE YANNICK THERRIEN À TITRE DE PREMIER RÉPONDANT**

---

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'embaucher Yannick Therrien à titre de premiers répondants;

D'autoriser la formation auprès de la firme Réanimation Sauve-Vie.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.230.00.454 « Service de formation ».

## **13-05-167**

### **ENTENTE RELATIVEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS – AUTORISATION DE SIGNATURE LE MAIRE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

---

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente à intervenir entre la Municipalité de Roxton Pond et la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les premiers répondants;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil municipal accepte les termes du projet d'entente;

# **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

---

Que le maire, Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, l'entente relativement à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour les premiers répondants.

**13-05-168**

## **MODALITÉS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la Municipalité procède à l'ajustement suivant concernant le traitement des modalités de travail de la directrice générale, soit

- Taux d'augmentation du coût de la vie – garantis annuellement minimum 2 %;
- 6 semaines de vacances.

**13-05-169**

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – DEMANDE DE RENCONTRE RELATIVEMENT À L'ENTRETIEN DU RANG DESLANDES**

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de demander une rencontre avec la municipalité de Saint-Dominique pour l'entretien du rang Deslandes.

**13-05-170**

## **LIGNES TÉLÉPHONIQUES – CHANGEMENT DE FOURNISSEUR**

Il est proposé par le Conseiller Paul Borduas et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à procéder aux changements des lignes téléphoniques dans les différents édifices municipaux et de retenir les services de la firme Vidéotron, tel que présenter selon le rapport sur l'étude des lignes téléphoniques.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, les documents nécessaires à la transaction.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

**13-05-171**

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 21 h 30.

MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

---

---

*Monique Fortin, gma*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

*Sylvain Beaudoin*  
Maire